



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2011

Soixante-cinquième session
Point 13 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 juillet 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.86 et Add.1)]

65/309. Le bonheur : vers une approche globale du développement

L'Assemblée générale,

Gardant à l'esprit les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la promotion du progrès économique et social de tous les peuples,

Consciente de ce que la recherche du bonheur est un objectif fondamental de l'être humain,

Sachant que le bonheur, en tant qu'objectif et aspiration à caractère universel, incarne l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement,

Considérant que, de par sa nature même, le produit intérieur brut n'est pas un indicateur conçu pour mesurer le bonheur et le bien-être de la population d'un pays et n'en donne pas une image exacte,

Consciente de ce que des modes de production et de consommation non viables peuvent faire obstacle au développement durable, et qu'il faut envisager d'adopter la croissance économique dans une optique plus large, plus équitable et plus équilibrée, qui favorise le développement durable, l'élimination de la pauvreté, ainsi que le bonheur et le bien-être de tous les peuples,

Estimant qu'il est nécessaire de promouvoir le développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

1. *Invite* les États Membres à élaborer de nouvelles mesures qui tiennent mieux compte de l'importance de la recherche du bonheur et du bien-être pour le développement afin d'orienter leurs politiques nationales ;

2. *Invite* les États Membres qui ont élaboré de nouveaux indicateurs ou adopté d'autres initiatives à en faire part au Secrétaire général afin de contribuer aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement, y compris à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

3. *Se félicite* de l'offre du Bhoutan d'organiser à l'occasion de sa soixante-sixième session une table ronde consacrée au bonheur et au bien-être ;



4. *Invite* le Secrétaire général à solliciter les vues des États Membres et des organisations régionales et internationales concernées au sujet de la recherche du bonheur et du bien-être, et à lui en faire part à sa soixante-septième session pour examen.

*109^e séance plénière
19 juillet 2011*